

Formation Habilitation Electrique : H0/B0/H0V/B1V/B2V/BR/BC RECYCLAGE

DURÉE / HORAIRES

2 jours soit 14H.

Horaires : 8h30-16h30.

PUBLIC VISÉ

Tout opérateur qualifié et désigné par son employeur pour :

- Effectuer des travaux non électriques dans des locaux où l'accès est réservé aux électriciens, ou au voisinage de pièces nues sous tension et nécessitant une habilitation adéquate;

-Effectuer une mise en service partielle et temporaire, les opérations de connexion et de déconnexion en présence de tension sur un matériel électrique ou sur une partie de faible étendue d'une installation ou d'un domaine basse tension

-Réaliser des opérations de maintenance, de remise en état de fonctionnement

-Remplir le rôle Chargé de consignation en basse tension

CRITÈRES IMPORTANTS

Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales.

Maîtriser le français (écrit et oral).

MODALITÉS D'ORGANISATION

Formation entièrement en présentiel.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les savoirs et savoir-faire nécessaires pour réaliser en sécurité les opérations définies par les modules des niveaux visés.
- Permettre à l'employeur de délivrer le titre d'Habilitation Electrique selon la norme NF C 18-510.

NOS RÉSULTATS

Taux de réussite : 92 %

Taux de satisfaction : 93 %

Base de calcul 2026

ACCÈSIBILITÉ AUX PSH

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Un accompagnement personnalisé peut être engagé grâce à notre référent handicap dédié.

ACCÈS À LA FORMATION

Délai d'accès : Opéra Formation s'engage à mettre en place cette action dans un délai de 48h à 2 mois selon le financement demandé.

Modalité d'accès : Dès réception du devis validé, une confirmation d'inscription est transmise sous 48h par courriel (convention, convocation, CGV, livret d'accueil...).

PROGRAMME DÉTAILLÉ

MODULE TRONC COMMUN :

- Distinguer les grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations.
- Enoncer les effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure.
- Citer les noms et les limites des domaines de tension et reconnaître les matériels relevant des ouvrages et installations.
- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Connaître les principes de l'habilitation électrique.
- Assurer la surveillance électrique des opérations.
- Décrire la mise en sécurité d'un circuit et la vérification d'absence de tension.
- Evaluer les risques électriques et mettre en œuvre les principes généraux de prévention.
- Lister les prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations.

- Caractériser, identifier, contrôler et utiliser les équipements de protection individuelle collective.
- Mettre en œuvre le matériel et l'outillage approprié.
- Connaître les risques liés à sa manipulation.
- Décrire et appliquer les procédures et consignes en cas d'accident ou d'incendie dans un environnement électrique.

MODULE EXECUTANT (B1-B1V) ET CHARGE DE TRAVAUX (B2-B2V):

- Citer les différents travaux hors tension avec ou sans environnement électrique.
- Préciser le rôle du chargé de consignation et du chargé d'exploitation électrique
- Eliminer un risque de présence de tension dans la Zone des Opérations Electriques BT –zone de voisinage.

Pour les Exécutants (B1-B1V) :

Agence Saint-Aunès - ECOPEARC 105 rue de la Garriguette 34130 Saint-Aunès 04.67.65.50.39 montpellier@opera-formation.com

Agence Nîmes - ZAC de Grézan – 215 rue Eugène Freyssinet 30000 Nîmes 04.66.04.87.66 – nîmes@opera-formation.com

Agence Béziers - Impasse des calandres 34500 Villeneuve-les-Béziers 04.67.21.61.20 – l.maurel@opera-formation.com

SARL capital de 8000€ - **SIRET** : 441 194 255 000 36 – APE : 7022Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 91 34 07 660 34 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

- Nommer les acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction).
- Connaître les limites de l'habilitation indice BP et évaluer les risques dans ces limites.
- Repérer la zone de travail, appliquer les mesures de prévention.

Pour les Chargés de Travaux (B2-B2V) :

- Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- Respecter les instructions données, rendre compte de son activité,
- Identifier les différents niveaux d'habilitation dans le cadre des travaux hors tension.
- Énoncer les prescriptions d'exécution des travaux.
- Éliminer un risque de présence de tension dans la zone BT.
- Nommer les documents applicables.

- Rédiger et vérifier les documents.
- Identifier, vérifier et utiliser le matériel et outillage.

MODULE BC CONSIGNATION :

- Connaître la fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation.
- Citer les limites de l'habilitation BC.
- Identifier le chargé d'exploitation électrique et le chargé de travaux, connaître leur rôle, respecter leurs instructions et échanger les informations.
- Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation.
- Réaliser la consignation en une étape et en deux étapes sur différents types de matériels.
- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

MODALITES D'ÉVALUATIONS :

Le contenu et les critères de cette évaluation sont identiques que la formation suivie soit en initial ou en recyclage.

L'évaluation théorique est réalisée à partir d'un QCM de 15 questions minimum selon le niveau visé.

L'évaluation des savoir-faire est réalisée après une ou plusieurs mises en situation réelle de travail, sur la base de 3 critères (sans erreur, erreur mineure, erreur majeure).

Un **avis d'Habilitation Électrique** est également proposé selon les prescriptions contenues dans la norme NF C18-510.

Un modèle de titre d'Habilitation Electrique à compléter par l'employeur est également remis.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Un **questionnaire de positionnement** est réalisé en entrée en formation pour s'assurer du niveau réel de connaissance du stagiaire.

Alternance d'apports d'informations et de mises en pratique.

Livret reprenant le contenu pédagogique de la formation **remis en main propre** au stagiaire.

Un temps de reformulation et de questionnement est proposé à la fin de chaque module afin de **valider les acquis** avec chaque stagiaire.

ENCADREMENT FORMATEURS

Profil type (CV détaillés sur simple demande) :

Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'Opéra Formation et/ou par un Organisme Extérieur.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.opera-formation.com>



FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous souhaitez poursuivre **vos parcours de formation** ?

Prenez contact avec l'un de nos conseillers au :

04.67.65.50.39

FINANCEMENT

Possibilités de financement pour les demandeurs d'emploi via **France Travail**, selon étude et validation du projet professionnel.

Autres financements possibles : **OPCO**, **employeur** ou **financement personnel** selon conditions.

Applicable au 27/05/2026

Agence Saint-Aunès - ECOPARC 105 rue de la Garrigue 34130 Saint-Aunès 04.67.65.50.39 montpellier@opera-formation.com

Agence Nîmes - ZAC de Grézan - 215 rue Eugène Freyssinet 30000 Nîmes 04.66.04.87.66 - nimes@opera-formation.com

Agence Béziers - Impasse des calandres 34500 Villeneuve-les-Béziers 04.67.21.61.20 - l.maurel@opera-formation.com

SARL capital de 8000€ - **SIRET** : 441 194 255 000 36 - APE : 7022Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 91 34 07 660 34 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Agence Saint-Aunès - ECOPARC 105 rue de la Garriguette 34130 Saint-Aunès 04.67.65.50.39 montpellier@opera-formation.com

Agence Nîmes - ZAC de Grézan – 215 rue Eugène Freyssinet 30000 Nîmes 04.66.04.87.66 – nîmes@opera-formation.com

Agence Béziers - Impasse des calandres 34500 Villeneuve-les-Béziers 04.67.21.61.20 – l.maurel@opera-formation.com

SARL capital de 8000€ - **SIRET** : 441 194 255 000 36 – APE : 7022Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 91 34 07 660 34 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.